



## 2/4 Accompagner une Maison de Santé Pluri-professionnelle

De nombreuses collectivités sont aujourd'hui sollicitées pour faire face aux problèmes de démographie médicale ; elles sont ainsi invitées à anticiper des départs à la retraite de médecins généralistes et/ou à accompagner les recompositions de l'offre de soins sur leur territoire. Elles sont également de plus en plus questionnées sur la mise en accessibilité des cabinets médicaux.

### Quel intérêt à agir ?

Au regard de la liberté d'installation des médecins et du rôle de l'État en matière de régulation de l'offre, les Villes peuvent s'interroger sur leur intérêt, et leur légitimité, à accompagner un projet de maison de santé. Ceux-ci sont de plusieurs ordres :

- s'investir sur ces projets permet de maintenir une offre de soins primaires au plus près des besoins des habitants, notamment au sein des quartiers populaires ;
- l'ouverture d'une maison de santé participe de l'attractivité et du dynamisme d'un territoire ;
- les maisons de santé étant des lieux de formation pour les futurs professionnels de santé, elles suscitent des nouveaux modes d'exercice, notamment regroupés<sup>1</sup>, ainsi que des installations ;
- ces lieux deviennent des lieux ressources pour mener à bien des actions de promotion de la santé portées par les collectivités ou leurs partenaires et faciliter le parcours de soin pour les personnes les plus fragiles.

### Et quel risque ?

Une maison de santé n'est pas un projet pertinent pour tout territoire. En particulier, un tel projet nécessite l'engagement fort de professionnels libéraux. S'il n'y a pas de candidat, mieux vaut envisager une autre solution, au risque de se retrouver avec des locaux vides.

Les projets de maisons de santé sont des projets complexes comportant plusieurs volets : analyse du territoire, projet de santé, projet immobilier, structuration juridique, financement. Pour une ville souhaitant porter le projet immobilier, les dossiers de financement peuvent être lourds à gérer.

Le projet d'une maison de santé est d'abord celui des professionnels libéraux. Une fois la structure en place, la municipalité n'est pas décideur.

Lorsque la Ville s'investit auprès de professionnels libéraux dans un projet de maison de santé, le risque peut être de perdre la relation avec les soignants qui n'y participent pas.

### Professionnels de santé libéraux

Les professionnels de santé libéraux sont les premiers acteurs des maisons de santé. Plusieurs caractéristiques des libéraux et de leur contexte d'exercice sont importantes à connaître : ils sont libres d'exercer où ils veulent (à l'exception des pharmaciens) et entendent que leur autonomie soit respectée. Pour la plupart des soignants, les prestations sont prises en charge par l'Assurance maladie. Les revenus des professionnels peuvent être très différents (par exemple, le revenu moyen d'un généraliste est égal à 1,5 fois celui d'une infirmière et est bien inférieur à celui d'un dentiste<sup>2</sup>). Les investissements et les surfaces nécessaires sont propres à chaque profession et à la façon d'exercer

<sup>1</sup> Exemple : la maison de santé du Neuhof à Strasbourg a accueilli des médecins en formation, lesquels ont ensuite monté une maison de santé dans le quartier de Hautepierre.

<sup>2</sup> DREES Les revenus des professionnels de santé libéraux 2008 - 2010. Études et résultats n° 786, déc 2011

du soignant, notamment pour les kinésithérapeutes. Généralistes, infirmières et pharmaciens sont les professionnels les plus concernés par la coordination des soins.

Lorsque des soignants quittent un territoire sans être remplacés, la charge de travail de ceux qui restent s'alourdit ; compte tenu de la démographie des soignants, l'avenir les inquiète. Se regrouper est une solution pour attirer des jeunes soignants, développer de nouvelles pratiques et mettre en œuvre un projet de santé pour leur territoire.

Les principales motivations des soignants pour intégrer un projet de maison de santé sont liées à l'amélioration de leur qualité d'exercice (locaux accessibles, plus adaptés, sécurité, accueil, secrétariat, possibilité de développer la prévention, travail interprofessionnel, possibilité de mieux organiser le temps de travail, soutien lors de prises en charges difficiles). Les difficultés concernent le surcoût lié aux locaux, la peur de la perte d'autonomie, les investissements déjà réalisés dans un cabinet ou un prochain départ à la retraite.

## Connaître son territoire

La première étape de la démarche projet est l'analyse du territoire (voir pour cela la brochure 1). Dans le cas d'un projet de maison de santé, l'étude peut être financée par l'ARS.

### Autres brochures de ce dossier

**Brochure 1 : Les enjeux clés des collectivités sur l'offre de soins de premier recours**

**Brochure 3 : Les Centres de Santé Municipaux**

**Brochure 4 : Les autres leviers des collectivités pour améliorer l'offre de soins de premier recours**

## Plusieurs modes de soutien

Le rôle de la Ville peut se situer à différents niveaux : mobilisation des professionnels, soutien méthodologique, administratif et logistique, aide à la recherche du lieu d'implantation, mise à disposition de locaux, financement du projet immobilier.

La Ville peut également jouer un rôle de médiateur entre les attentes des habitants, les volontés des

professionnels de santé libéraux et les partenaires institutionnels (État, ARS, CPAM notamment).

Elle peut participer à la rédaction du projet de santé, mais celui-ci reste de la responsabilité des soignants. Quoiqu'il en soit, la formalisation du projet de santé est un préalable essentiel à toute démarche immobilière.

## Quels soutiens financiers ?

### 1. Bâtiments

L'État ne soutient pas financièrement les projets immobiliers portés par les professionnels de santé libéraux.

En revanche, lorsqu'une collectivité porte le projet, elle peut solliciter différents financements :

- ANRU dans le cadre du Plan National de Renovation Urbaine si la maison de santé se situe dans un nouveau quartier prioritaire politique de la ville ;
- FEDER (Fonds européen de développement régional) ou FSE (Fonds social européen) ;
- FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) piloté par la préfecture de Région
- Régions (certaines)
- Départements (certains)

### 2. Fonctionnement

Les professionnels qui exercent en maison de santé sont rémunérés à l'acte comme s'ils exerçaient seuls. Les équipes peuvent bénéficier en outre :

- D'une aide au démarrage versée par l'ARS sur le Fonds d'Intervention Régional (FIR) : elle peut couvrir notamment les études préalables et les dépenses liées au système d'information (matériel informatique, logiciels partagés entre les professionnels).
- Des nouveaux modes de rémunération (NMR) qui permettent de prendre en charge le plus souvent des temps de coordination, de nouveaux services comme des programmes d'éducation thérapeutique du patient ou des prestations habituellement non remboursées aux patients.
- De subventions de divers organismes, dont l'ARS ou le cas échéant les Villes, pour des actions de prévention.

En complément, consulter le site PAPS régional (cf. brochure 1)



À **Nantes**, la Mission santé publique travaille avec les professionnels de santé libéraux de deux quartiers prioritaires pour faciliter leur coordination, le lien avec les autres acteurs et la création de maisons de santé dans lesquelles la Ville pourra mener des actions de prévention.

Une Ville souhaitant soutenir un projet doit être vigilante vis-à-vis des points suivants :

- l'accessibilité de la structure, notamment via les transports en commun
- un nombre suffisant de stationnements pour les professionnels et les patients reçus
- le respect des normes ERP (établissement recevant du public)
- la cohérence avec l'implantation des officines. Il est pertinent d'associer le ou les pharmaciens du territoire en amont du projet.

## Clés d'un bon partenariat Ville/ professionnels de santé libéraux

Une bonne entente entre les acteurs de la Ville et les professionnels libéraux est nécessaire pour l'aboutissement d'un projet de maison de santé. Compte tenu des contextes de travail différents des uns et des autres, elle ne va pas de soi. Les clés d'un partenariat réussi sont :

- l'écoute et le dialogue, lors des temps d'échange qui se déroulent souvent en soirée compte tenu de l'emploi du temps des soignants ;
- une vision partagée des enjeux du territoire et des logiques de travail à construire en matière de promotion de la santé en lien avec les acteurs locaux ;
- le respect du mode de fonctionnement libéral de la future structure ;
- l'apport d'un soutien aux soignants, notamment sur le plan administratif et juridique ;
- la constitution d'un comité de pilotage comportant des membres de la Ville, des soignants et les autres parties prenantes, particulièrement recommandée lorsque la Ville porte le projet immobilier. Il peut être utile de désigner un interlocuteur privilégié chez les professionnels et au sein de la Ville.

## Organismes ressources

- Agence régionale de santé (politique régionale, dynamiques en cours...)
- Les unions régionales des professionnels de santé, la fédération régionale des maisons de santé, les maisons de santé proches en fonctionnement (relations avec les soignants...)

## Accompagner sans faire « à la place de »

Dans le quartier prioritaire Les Hauts de **Valence**, la Ville a mis en place, grâce à une aide de l'ACSE, l'accompagnement des professionnels en place par un prestataire externe. Ainsi, les professionnels de santé ont constitué le «Pôle Santé des Hauts de Valence», association composée de 2 représentantes d'un Centre de Soins Infirmiers associatif (15 salariés) et de 24 soignants libéraux.

Le projet de santé élaboré en commun prévoit l'implantation des soignants en trois lieux regroupant chacun différentes professions : maison de santé Valence Europe, espace santé Chabeuil et maison de santé quartier du Plan. Ces trois sites font parties intégrantes de la rénovation urbaine du quartier et ont intégré les 10 priorités du Contrat Local de Santé élaboré par la Ville dans le même temps.

En octobre 2014, la maison de santé Valence Europe a été inaugurée, elle constitue aujourd'hui un lieu ressource qui permet de développer des actions de prévention en partenariat avec la Ville.

A **Salon de Provence**, le quartier de Bel Air s'est profondément transformé et a vu sa population croître de plus de 42% en moins de 5 ans. Ce quartier était par ailleurs dépourvu de professionnels et d'équipement de santé. Bien que le quartier ne soit pas classé en zone Cucs<sup>3</sup>, donc inéligible normalement à la mise en place d'une Maison de Santé pluridisciplinaire, le territoire est prioritaire pour la collectivité. Le projet approuvé en juillet 2014 a été apporté initialement par 2 pharmaciens, depuis rejoint par de nombreux autres professionnels (3 généralistes, 1 gynécologue, 1 orthophoniste, 2 diététiciennes...).

<sup>3</sup> Cucs : Contrats urbains de cohésion sociale

## Articuler temps de gestation du projet et temps politique

Les projets de maison de santé sont parfois longs à monter car ils doivent s'adapter à la dynamique des professionnels en place. À Villeurbanne, une démarche engagée en 2009 est en train d'aboutir.

2009 : Étude d'opportunité pour la création d'une maison de santé dans le quartier des Buers : les acteurs y sont favorables mais aucun professionnel libéral ne se mobilise réellement.

Juin 2012 : Interpellation du Maire par un médecin généraliste, puis constitution progressive d'un groupe de professionnels intéressés. Accompagnement des professionnels dans leur démarche (secrétariat, mobilisation, recherche foncière).

Mai 2014 : création d'une association avec 4 médecins généralistes, 4 infirmiers, 4 orthophonistes ; élaboration du projet de santé ; la Ville envisage de porter le projet immobilier et de louer ensuite aux professionnels.

## Conventionner avec les professionnels de santé

Pour favoriser la mise en place de pôles de santé pluriprofessionnels dans les quartiers prioritaires, la Ville de **Rennes** projette de signer des conventions avec les professionnels.

Ceux-ci s'engageraient à respecter la tarification secteur 1, garantir l'accès à tous sans discrimination, offrir un accueil et une prise en charge de qualité ; développer ou accueillir des actions de promotion de la santé ; coopérer avec les acteurs sociaux du quartier autour des enjeux de santé ; faire participer des usagers à la gouvernance de la structure ; formaliser le projet de santé sur le territoire en lien avec les services de la Ville.

En contrepartie, la Ville de Rennes s'engagerait à appuyer et accompagner les projets de santé portés par les pôles de santé ; soutenir des dynamiques partenariales ; appuyer la recherche de financement et la construction de projets ; animer des démarches inter-quartiers de rencontre entre les acteurs autour des enjeux de santé ; soutenir les projets de ces structures et mobiliser les crédits des partenaires autour d'un projet commun.

## Maisons Urbaines de Santé

Depuis 2008, la Ville de **Strasbourg** accompagne la création de « Maisons Urbaines de Santé » pour

sécuriser l'offre de soins de premier recours dans les quartiers prioritaires. Ces maisons regroupent sur un même site :

- des professionnels de santé libéraux ;
- des interventions des professionnels médico-sociaux des Villes (CCAS, action médico-sociale si délégation du conseil départemental, santé scolaire si délégation de l'État...)
- des interventions institutionnelles : permanences accès aux droits des CPAM, des CARSAT...
- des interventions en promotion de la santé, notamment associatives : permanences de psychologues dans le cadre des Points Accueil Écoute Jeunes, d'interprètes médico-sociaux, etc.



Maison Urbaine de Santé – Quartier Neuuhof - Strasbourg

Trois Maisons Urbaines de Santé sont aujourd'hui en fonctionnement, chacune a été accompagnée selon ses besoins. La Ville relaye ses actions au sein de ces maisons, en versant aux libéraux un loyer en contrepartie de l'occupation d'une partie des locaux.

### Pour aller plus loin dans la réflexion :

**ETD.** *Les collectivités partenaires de l'offre locale de santé. Quels moyens d'action ?* Juillet 2010, Téléchargeable

**De Haas P,** *Monter et faire vivre une maison de santé,* Mars 2015, Édition Le Coudrier

Crédit photos :

Page 1 Ville de Saint-Etienne

Page 5 Ville de Strasbourg

Septembre 2015

